

Documents requis pour le règlement d'une succession

Les régimes enregistrés avec le bénéficiaire désigné dans la formule de la Banque (y compris CELI)	Les régimes enregistrés MOINS DE 100 000 \$ Le bénéficiaire n'est pas désigné dans la formule de la Banque (y compris CELI)	Les régimes enregistrés PLUS DE 100 000 \$ Le bénéficiaire n'est pas désigné dans la formule de la Banque (y compris CELI)
<ul style="list-style-type: none"> • Copie notariée du testament • Copie certifiée conforme du certificat de décès • Formule de la Banque Scotia, Déclaration de transmission et indemnisation sans documents de la cour, établie sous serment* • Demande d'établissement d'un FRR/RER/CELI dûment remplie (si le bénéficiaire est le conjoint) ou • Autorisation de transfert 	<ul style="list-style-type: none"> • Copie notariée du testament • Copie certifiée conforme du certificat de décès • Formule de la Banque Scotia, Déclaration de transmission et indemnisation sans documents de la cour, établie sous serment* • Demande d'établissement d'un FRR/RER/CELI dûment remplie (si le bénéficiaire est le conjoint) ou • Autorisation de transfert 	<ul style="list-style-type: none"> • Formule de la Banque Scotia, Déclaration transmission avec documents de la cour • Copie notariée de l'Attestation de nomination de fiduciaire d'une succession sous régime testamentaire ou non • Demande d'établissement d'un FRR/RER/CELI dûment remplie (si le bénéficiaire est le conjoint) ou • Autorisation de transfert

La formule de la Banque Scotia, Déclaration de transmission et indemnisation **sans documents de la cour, n'a pas à être établie sous serment si l'actif est inférieur à 25 000 \$.*

*Nota : Le **Services de dépôt aux conseillers** doit être informé le plus tôt possible du décès du rentier.*